



# Communiqué de presse



## EVITER LES RISQUES D'INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

*« Presqu'une centaine de personnes transportée aux urgences en Nouvelle Aquitaine durant l'hiver 2015-2016. »*

Utiliser une chaudière, un chauffe-eau, un chauffage mobile d'appoint, un groupe électrogène, une cuisinière ou tout autre appareil à combustion, présente un risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO).

*Entre le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 31 mars 2016, 829 épisodes d'intoxication au CO survenus par accident et impliquant 3 520 personnes ont été signalés au système de surveillance de Santé publique France et ce, malgré les conditions météorologiques clémentes de l'hiver dernier, l'un des plus chauds depuis 1900, selon Météo-France.*

*Et les derniers chiffres, concernant la période plus récente, du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 17 octobre 2016, sont de 79 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone concernant 247 personnes.*

*En Nouvelle Aquitaine, au cours de la période de chauffe, du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 mars 2016, 269 personnes ont été exposées dont 95 ont été transportées aux urgences, 32 ont été hospitalisées et une personne est décédée.*

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. C'est pour ces raisons qu'il est important de faire connaître ce risque et d'apprendre à reconnaître les symptômes. Le monoxyde de carbone se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure.

Les symptômes annonciateurs d'une intoxication au monoxyde de carbone sont les maux de têtes, les nausées et les vomissements. Ils doivent alerter et permettre de réagir rapidement afin d'éviter le pire.

A l'approche du froid, de simples mesures de prévention et une bonne connaissance des symptômes peuvent aider à éviter ces accidents. C'est pourquoi Santé Publique France poursuit son action d'information sur les gestes à adopter pour prévenir une intoxication au CO et sur les réflexes à avoir en cas d'apparition des symptômes. A disposition de tous, un dépliant rappelant les consignes d'entretien et les situations à risque est téléchargeable sur le site [inpes.santepubliquefrance.fr](http://inpes.santepubliquefrance.fr) (Thématique santé et environnement).

### **Maux de têtes, nausées, vomissements...**

**Soyez vigilants, ce sont peut-être les premiers signes d'une intoxication au monoxyde de carbone.**

**Maux de tête, vertiges, malaises, nausées, etc.**, plusieurs signes avant-coureurs peuvent annoncer une intoxication au CO, d'autant plus lorsqu'ils surviennent chez plusieurs personnes occupant une même pièce équipée d'un appareil à combustion et qu'ils disparaissent en dehors de celle-ci. Dans ce cas, il est indispensable d'aérer immédiatement la pièce en ouvrant portes et fenêtres, puis d'évacuer le lieu. Il faut ensuite appeler les urgences en composant le 15 (SAMU), le 18 (les pompiers) ou le 112 (numéro d'urgence européen). Les locaux ne pourront être réintégrés qu'après le passage d'un professionnel qualifié, qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.

Ces intoxications sont suspectées de perturber le développement cérébral des enfants et notamment, leur fonctionnement intellectuel.

## Pourquoi est-ce si dangereux ?

Après avoir été respiré, il se fixe sur les globules rouges à la place de l'oxygène et peut s'avérer mortel en moins d'une heure. En cas d'intoxication grave (chronique ou aiguë), les personnes gardent parfois des séquelles à vie : migraines chroniques ou bien maladies neurologiques invalidantes (troubles de la coordination motrice, paralysies de toutes formes).

## Qui est concerné par les risques d'intoxication au monoxyde de carbone ?

Potentiellement, tout le monde peut être concerné. Il est indispensable de bien connaître les sources de monoxyde de carbone pour adopter les bons gestes. Il est important de vérifier son habitat et d'avoir les mêmes réflexes pour une location en hiver. Seul 1 Français sur 10 estime courir personnellement un risque d'être intoxiqué au monoxyde de carbone, alors que plus de trois quarts des Français (77,5%) sont équipés d'au moins un appareil de chauffage à combustion.

### Les causes des accidents :

- Il résulte, dans la majorité des cas, d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil ou d'un moteur fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.
- Il peut également être causé par un défaut de ventilation (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées), ainsi que la vétusté, le défaut d'entretien ou la mauvaise utilisation des appareils à combustion.

### Les sources de CO dans l'habitat :

- ✓ Les chaudières et les chauffe-eaux, les poêles et les radiateurs, les convecteurs fonctionnant avec des combustibles, les cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol, les appareils de chauffage mobiles d'appoint, les braseros et barbecues, groupes électrogènes ou pompes thermiques, les engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage...)

## Les bons gestes à adopter pour prévenir les risques liés au monoxyde de carbone en cinq points clés :

### Pour limiter les risques d'intoxication au CO, un rappel des gestes essentiels à adopter en cinq points clés :

1. Avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié.
2. Au quotidien, aérer son logement au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air.
3. Dans le cadre de l'achat d'un appareil de chauffage ou d'un appareil au gaz, s'assurer de sa bonne installation et de son bon fonctionnement avant la mise en service et exiger un certificat de conformité auprès de l'installateur.
4. Pour l'utilisation d'un groupe électrogène, ne jamais le placer dans un lieu fermé (maison, cave, garage) et l'installer impérativement à l'extérieur des bâtiments.
5. Enfin, respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant. Ne jamais faire fonctionner les chauffages mobiles d'appoint en continu et ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, barbecue, etc.).

## Des outils POUR INFORMER LE PLUS GRAND NOMBRE SUR LES GESTES ET LES REFLEXES :



La brochure « Les dangers du monoxyde de carbone – Pour comprendre » présente les dangers de ce gaz, les appareils et les installations susceptibles d'émettre du CO, ainsi que les bons conseils pour éviter les intoxications. Il est diffusé à un million d'exemplaires auprès des mairies, des PMI, des laboratoires d'analyses médicales... et disponible pour tous en téléchargement sur le site [inpes.santepubliquefrance.fr](http://inpes.santepubliquefrance.fr) (Thématique Santé et Environnement).



Le site Internet [prevention-maison.fr](http://prevention-maison.fr) permet de bénéficier d'informations et de conseils sur les différentes pièces de la maison. Il est dédié aux risques de pollution de l'air intérieur, notamment les émanations de monoxyde de carbone, ainsi qu'aux accidents domestiques.



L'ARS met à la disposition des médias partenaires qui souhaiteraient relayer cette information, des spots audios de prévention ou des encarts presse de différents formats. Sur simple demande : [ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)

### Contacts presse :

#### Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

Service communication : Véronique SEGUY / Nelly DURIX / Aurélie RIQUELME

Tél : 05 57 01 44 13 / 44 14 / 44 96

[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)